

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2000

Sont présents :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
 MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, OLTRAMARE, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

- Mme Katy GROSFILLIER

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2000.
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Désignation de deux membres au Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC). Discussion. Vote.
6. Transports publics
 Réorganisation des lignes TPG dans le secteur « Puplinge - Chêne » lignes 31 et 34. Discussion. Vote.
7. Projet de modification des limites de zones (zone de verdure sur la parcelle N°3717 et pour partie sur les parcelles N°3858, 4138, 4486, 5136 et 5137, fe 19 et 21 du cadastre de la commune de Thônex) au lieu-dit « parc Munier ». Discussion. Vote.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000,- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Cocoléts ». Discussion. Vote.
9. Demande d'un crédit de Fr 250'000,- en vue de l'acquisition des parcelles N°4646 et 4654, fe 43 du cadastre de la commune de Thônex (place de Graveson), propriété de la Société catholique romaine de Genève. Discussion. Vote.

10. Demande d'un crédit de Fr 271'000,- en vue du renouvellement du parc à véhicules du service voirie-espaces-verts. Discussion. Vote.
11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 90'000,- en vue de la transformation ou la reconstruction de l'école Marcelly et d'une expertise du secteur. Discussion. Vote.
12. Projets de délibération.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2000 :

La correction suivante est apportée :

1.1. Page 261 :

M. VACHERON signale qu'au § 1 de son intervention, il faut lire :

– *...d'une part le développement durable et non rural.*

Suite à cette remarque le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITE moins une abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal :

Il est porté à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

- 2.1. Lettre de l'Association DIABOLO du 29 juin 2000 concernant le Théâtrécirque adressée au Conseil administratif dont une copie a été transmise au Conseil municipal :

Messieurs,

Au nom de l'Association Diabolo et des parents d'élèves de l'école de cirque Théâtrécirque, nous voudrions vous faire part de notre tristesse et de notre incompréhension face à votre décision de donner un préavis défavorable à la présentation des spectacles de fin d'année des enfants. Ces représentations ont tout de même pu avoir lieu pour notre plus grand bonheur et nous avons été charmés et émus par les progrès, l'engagement et la passion des enfants et des enseignants. Certains de ces spectacles ont d'ailleurs été appelés à participer à des festivals internationaux.

Le travail effectué par la famille Challande est reconnu par tous: les parents, les amis mais aussi par les spectateurs de passage et même au-delà de nos frontières. Le fait qu'une école de cette qualité se trouve à Thônex est tout à l'honneur de votre commune. Aussi, pour mieux comprendre votre position et trouver une solution aux problèmes en présence, nous sollicitons une entrevue à la rentrée. Nous nous permettrons de vous recontacter au début septembre pour agender cette rencontre.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Ainsi que la réponse de M. Clément PIAZZALUNGA, Maire, datée du 18 juillet 2000 :

Mesdames, Messieurs,

Votre lettre du 29 juin 2000 a retenu toute notre attention.

En préambule, il convient de rappeler que les autorités communales ont, depuis le début, été opposées à l'implantation du Théâtrecirque sur son territoire en particulier sur la parcelle où les instances cantonales l'ont autorisé à s'installer contre l'avis défavorable de la Commune.

Par ailleurs, si la Commune n'est pas hostile à l'école de cirque par elle-même (les salles de gymnastique des écoles auraient été volontiers mises à la disposition de la famille Challande - qui les a refusées), il faut également relever que le rôle de la Commune est de veiller au bien-être de l'ensemble de ses communiers. Or, les voisins du Théâtrecirque se plaignent chaque année des nuisances engendrées par ses spectacles. Nous notons, au passage, qu'en dépit du préavis défavorable donné par la Commune, lesdits spectacles ont tout de même eu lieu.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'une rencontre entre votre Association et le Conseil administratif ne présenterait aucun intérêt.

Au regret de ne pouvoir vous donner de meilleure réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

2.2. Courrier de M. G. SCHMID, Président, du chœur Arte Musica, du 8 juillet 2000, adressé au Président de la commission de la Culture :

Concerne : Subvention 10ème anniversaire ARTE MUSICA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous accusons bonne réception de la somme de Fr 3'000,- sur le compte du Choeur Arte Musica comme participation thônésienne de la commission des affaires culturelles au 10ème anniversaire de notre Choeur.

Permettez-nous de vous en remercier chaleureusement. En effet, la commune de Thônex, cette année particulièrement a soutenu notre Choeur avec générosité. Vous avez ainsi démontré que les activités musicales déployées sur votre Commune vous concernaient. Nous en sommes heureux et vous remercions vivement de votre fidélité.

Avec nos remerciements réitérés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

2.3. De la lettre de démission du Conseil municipal de Mme Katy GROSFILLIER :

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil Municipal au 30 septembre 2000. En effet, l'arrivée prochaine de mon enfant m'obligeant à revoir mes priorités, c'est avec regret que je dois renoncer à mon engagement communal.

Cette première année auprès du Conseil Municipal fut une expérience enrichissante tant d'un point de vue politique que sur le plan humain. Je garderai le souvenir d'une équipe engagée et compétente. C'est dorénavant en tant que citoyenne que je continuerai à lui apporter mon soutien, ayant pu apprécier les exigences d'un mandat communal.

Je vous remercie sincèrement de votre compréhension et vous prie de recevoir ,
Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

2.4. Du courrier de Mme Joëlle COMMISSO, datée du 8 septembre 2000 :

Concerne : Lotissement des Verchères, chemin du Curé-Desclouds

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, je vous écris d'une manière tout à fait personnelle et insiste sur le fait que je ne représente aucune délégation de parents ou autres (bien que je les tienne informés de ma démarche).

Ce qui m'amène à prendre contact avec vous aujourd'hui c'est l'aménagement des résidences du Curé-Desclouds. Ce complexe est nouveau, la vie y est pour l'instant agréable, la population très hétéroclite dans sa globalité draine des personnes de toutes les cultures différentes, ce qui est très enrichissant et c'est la première raison pour laquelle nous avons décidé d'emménager aux Verchères.

La deuxième raison déterminante pour nous a été l'accès aisé à l'école primaire du Bois-Des-Arts pour nos deux enfants et pour les enfants en général bien entendu, avec comme effet naturel, des liens d'amitié tissés dans le quartier.

Toutefois, je déplore qu'au seuil de la deuxième année d'existence de l'école et dans un quartier construit pour accueillir des familles, le préau de l'école n'ait pas encore été aménagé de jeux d'enfants. Certes, de nombreuses promesses ont été faites de la part des autorités, mais pour l'instant elles rendent "les fous heureux". Je pense que nous sommes en droit d'exiger qu'un préau aménagé soit proposé aux enfants ainsi qu'aux parents accompagnants comme toutes les écoles du canton.

D'autant plus, qu'aucune place de jeux n'a été construite du côté des immeubles "colorés" (PPE, coopératives, HBM); ce qui pourrait laisser croire que seuls comptent les locataires "célibataires", les places de parking pour les voitures, la densité des immeubles et le béton, mais cette dernière remarque n'engage que moi.

Par ailleurs, serait-ce possible de réfléchir également à mettre un ou plusieurs panneaux à l'entrée du lotissement côté Bois-des-Arts pour signifier qu'il y a des enfants à proximité qui jouent et surtout qui traversent naturellement la chaussée pour courir après un ballon perdu par exemple, en trottinette ou en vélo. Certains automobilistes déboulent quelques fois à plus de 50km/h. se croyant sur une route nationale. Merci d'installer un panneau limitant la vitesse à 30km/h. avec une mention attention enfants! ou des ralentisseurs qui permettront peut-être d'éviter un jour un accident.

Je vous remercie de bien vouloir prendre mes doléances en considération qui, je le suppose sont partagées par bon nombre de parents sensés, et j'attends vos réponses avec impatience.

Je vous adresse, Monsieur le secrétaire général, Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

- 2.5. Nous avons également reçu des observations de l'Association des habitants de Sous-Moulin concernant la construction d'un parc relais et ses voies d'accès. Comme ces remarques ont été envoyées également au Conseil administratif, au Conseil Intercommunal du CSSM et à la Fondation des parkings, je ne ferai pas, par équité envers d'autres projets appelant des remarques, lecture de ce courrier.
- 2.6. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif :

3.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1. Expo 02

Suite à un vote des représentants communaux à l'Association des communes genevoises une participation sera prévue dans le budget 2001 pour la journée genevoise de cette manifestation.

3.1.2. Parlement des jeunes

Le Comité du parlement sera reçu demain après-midi afin d'évoquer la suite à donner à leur projet après la décision prise par le Conseil municipal.

3.1.3. Restaurants scolaires

Les points de vente des bons ont été élargis aux diverses pharmacies de la commune.

3.1.4. Sauveteurs-auxiliaires

Le nouveau chef de ce corps est M. Alain BERGER.

3.1.5. Graveson

Notre commune jumelle nous a remerciés d'avoir à nouveau accueilli des enfants dans le cadre de la colonie de la Rippe.

3.1.6. Rentrée scolaire 2000

Tout s'est bien déroulé malgré les craintes dues à l'arrivée massive de nouveaux habitants dans le quartier des Verchères. Une douzaine de classes ont été ouvertes à l'école du Bois-Des-Arts, 8 à Pont-Bochet, 10 à Marcellly et 10 à Tronchet.

3.1.7. Jardin d'enfants «Les Bout'Choux »

L'activité de ce jardin d'enfants a été reprise par la crèche « Les Cocolets ».

3.1.8. Centre sportif Sous-Moulin

- L'ouverture de cette patinoire est toujours prévue pour le 15 novembre 2000. L'inauguration officielle est prévue quant à elle le 3^e week-end de janvier.
- Les communes Arve-Lac ont été reçues afin de savoir si elles étaient d'accord de participer financièrement afin que leurs communiens puissent obtenir un tarif d'entrée réduit.
- Concernant l'utilisation de la plate-forme douanière comme parking une réunion doit prochainement avoir lieu avec les organes compétents.

3.2. M. ZOGG, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Rénovation des places de jeux

Les travaux devraient être terminés le 20 octobre prochain.

3.2.2. Jeux de l'école du Bois-Des-Arts

Une place de jeux sera aménagée pour les élèves de l'école mais il n'est pas question de construire un équipement pour les 520 logements du quartier. Ce projet vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

3.2.3. Récupération des déchets

Tout le concept, y compris la récupération des déchets verts au « porte-à-porte », sera opérationnel à fin octobre.

3.2.4. Route de Jussy

Nous espérons que d'ici la fin de l'année nous pourrons vous présenter le crédit de construction pour l'aménagement de cette artère.

3.2.5. Avenue Tronchet

D'ici la fin de l'année un projet d'aménagement sera présenté.

3.2.6. Jardins familiaux aux communaux d'Ambilly

Un préavis défavorable a été émis par l'Etat concernant l'implantation du parking. Une nouvelle proposition a donc été faite et nous attendons une réponse à ce sujet. Nous espérons que ces jardins pourront être mis en service en avril 2001.

3.2.7. Zone 30km/h. à l'avenue des Verchères - ch. du Bois-Des-Arts

Nous avons reçu l'autorisation de l'OTC pour cette limitation de vitesse et nous mettrons également des parkings en zone blanche limitée à 3h. car il n'est pas possible de mettre en place le système de macaron en vigueur à la Ville de Genève.

3.2.8. Zone 30km/h. au chemin du Petit Bel-Air

Une réunion avec la commune de Chêne-Bourg a été annulée et reportée au 2 octobre, nous leur rappellerons que notre commune désire instaurer le 30km/h. dans ce secteur.

3.2.9. Chemin des Deux-Communes

Une réunion est agendée le 4 octobre avec les diverses parties concernées, nous espérons pouvoir lancer des soumissions de ces travaux avant la fin de cette année.

Actuellement 80% des régies se sont déclarées favorable à un nouvel aménagement de ce secteur.

3.3. M. SCHORER, Conseiller administratif

3.3.1. Finances

Nous avons des raisons d'être optimistes car le projet de budget 2001 actuellement en préparation va se solder par un excédent de revenus de plus de Fr 100'000,-.

3.3.2. Mérite Thônésien

Je vous rappelle que d'ici au 27 octobre vous devez nous faire parvenir vos propositions.

3.3.3. Projet de délibération concernant les renseignements fiscaux fournis à notre commune.

Le Département de l'Intérieur nous rend attentifs que le crédit budgétaire de Fr 20'000,- destiné à mandater un avocat « devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou des plus-values escomptées aux revenus ».

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu tant avec la Présidente du Département qu'avec des responsables de l'administration fiscale et nous pouvons penser que des réponses vont nous être données. De plus, nous avons pris contact avec un avocat spécialisé dans le droit administratif afin de savoir ce qu'une commune est en droit d'exiger auprès du Canton en matière de revenus fiscaux.

3.3.4. Circulation à l'avenue de Thônex

Des contrôles de vitesse ont été effectués par la police, il y a eu 2.281 véhicules contrôlés, 548 ont donné lieu à des amendes d'ordre, 31 ont été dénoncés, la vitesse la plus élevée a été de 85km/h. au lieu de 50km/h. Le pourcentage des infractions représente 25,6% ce qui est au dessus de la moyenne cantonale.

4. **Rapport des commissions :**

- 4.1. M. Michel Collaud, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, réunie le 29 août 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

- *Plan localisé de quartier Etienne-Chennaz*
Le Conseil municipal a voté un coefficient de 0,8 pour ce plan localisé de quartier, qui comprend 25 parcelles. A la fin de l'enquête publique, il s'est avéré que la grande majorité des propriétaires est pour le maintien du coefficient à 0,2.

D'autre part, la commission a auditionné Mme Menoud du DAEL. Elle nous a signalé que des discussions sont en cours avec le Conseil administratif pour la mise au point de détails techniques suite à l'examen par les divers services cantonaux concernés par le PLQ notamment celui des forêts qui voudrait se faire une idée sur les arbres qui seront abattus ou maintenus.

Pour ces raisons, le DAEL ne remet pas fondamentalement le PLQ en cause mais demande un délai supplémentaire pour y apporter les adaptations nécessaires.

Lors de la discussion après le départ de Mme Menoud, les commissaires confirment avoir pris connaissance des observations du DAEL et chargent le Conseil administratif de leur fournir les informations complémentaires nécessaires pour finaliser ce PLQ.

5. **Désignation de deux membres au Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC) :**

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué à la Culture : je désire remercier les deux délégués thônésiens qui faisaient partie du groupe de travail et qui a abouti à la création du CCCC : Mme Anni STROUMZA et M. Jean-Claude GRANDGIRARD.

Compte tenu de l'important travail qu'ils ont effectué lors des diverses séances avec les deux autres communes, je propose, s'ils se représentent ce soir, de les reconduire à cette fonction.

Quelles sont les propositions ?

Mme PITTET : la fraction socialiste présente Mme Anni STROUMZA, membre sortant du groupe de coordination culturel Chênois.

C'est le Président de la commission culturelle thônésienne, M. Philippe DECREY, qui l'avait priée d'accepter cette fonction dans le cadre du Comité exploratoire.

Elle a été élue à l'unanimité lors de la commission culturelle du 18 janvier 2000. Mme Anni STROUMZA a suivi toutes les séances de la Coordination Culturelle Chênoise et a participé activement à la rédaction des statuts du CCCC.

En conclusion, Mme STROUMZA est la personne toute désignée pour figurer au CCCC c'est-à-dire au Comité de Coordination Culturel Chênois et nous la recommandons vivement.

M. DECREY : je rappelle que ces deux personnes ont été désignées auprès du Comité exploratoire mais pas du tout pour le sujet dont on débat ce soir. J'ai pris contact avec les deux autres communes qui doivent procéder de la même manière que nous.

A Chêne-Bougeries il y a trois candidats :

- 1 socialiste, 1 écologiste et 1 représentant de la formation « Avenir Chênois ».

Pour Chêne-Bourg il y a :

- 1 socialiste et une personne de droite.

Afin de garder un certain équilibre dans ce Comité je propose au nom de l'entente :

- MM. Pascal UEHLINGER (libéral) et Jean-Claude GRANDGIRARD (radical).

La discussion est ouverte :

M. VACHERON : j'incite les personnes de droite de faire preuve d'un peu de bon sens, comme c'est le cas dans les communes voisines, et que l'on reconduise Mme STROUMZA et M. GRANDGIRARD, qui comme l'a dit M. SCHORER ont effectué un excellent travail.

La parole n'étant plus demandée nous procédons au vote :

1^{er} tour :

- Mme STROUMZA, 13 VOIX
- M. GRANDGIRARD, 13 VOIX
- M. UEHLINGER, 15 VOIX

M. Pascal UEHLINGER est élu au premier tour.

2^{ème} tour :

- Mme STROUMZA, 11 VOIX
- M. GRANDGIRARD, 11 VOIX

M. le Président tranche pour la candidature de M. Jean-Claude GRANDGIRARD.

Mme PITTET et M. VACHERON font part de leur indignation suite à ces élections.

La parole n'étant plus demandée la Vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération

- Vu le règlement relatif au fonctionnement du CCCC (Comité de Coordination Culturel Chênois),
- Vu l'art. 3 du règlement qui stipule que le CCCC est composé de 9 membres, soit par commune :
 - le délégué du Conseil administratif chargé de la Culture,
 - 2 conseillers municipaux membres de la commission chargée des questions culturelles.
- A LA MAJORITE (par 15 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De désigner :

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Conseiller municipal,
- M. Pascal UEHLINGER, Conseiller municipal.

Pour siéger au sein du CCCC (Comité de Coordination Culturel Chênois).

6. Transports publics :

Réorganisation des lignes TPG dans le secteur « Puplinge - Chêne » lignes 31 et 34.

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Transports : un travail important a été réalisé avec les 7 communes concernées.

Le projet qui vous est soumis améliore nettement nos transports publics régionaux. La ligne 31 tournera désormais dans les deux sens, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Les fréquences ont été augmentées avec notamment des bus jusqu'à 22h. ainsi qu'un service le week-end.

La desserte de la patinoire est également prévue ce qui est, bien entendu, important pour notre commune.

La convention avec les TPG peut être signée pour 5 ans mais au minimum pour 2 ans.

Le coût supplémentaire est de 7% et nous vous demandons l'autorisation de prévoir cette somme au budget 2001 et de signer les conventions y relatives.

Compte-tenu des contrats en cours entre les TPG et les sous-traitants il n'est pas possible de mettre en service ces lignes avant le mois de juin 2001.

- M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, réunie le 29 août 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

Les commissaires, à qui il avait été remis un rapport de TRAFITEC, mandaté par le DAEL concernant la réorganisation des lignes TPG secteur « Puplinge - Chêne », ont auditionné MM. GRASSET des TPG, et SAVARY du bureau TRAFITEC pour explications concernant ce rapport établi suite aux négociations menées conjointement par 7 communes.

Les propositions visent à améliorer la desserte des divers axes, des écoles, du CSSM, des Verchères et d'augmenter les fréquences de passages, ainsi que la capacité des bus notamment sur les lignes 31 et 34. Il est aussi prévu de prolonger les horaires jusqu'à 22h. et d'assurer également la circulation de ces bus le dimanche.

La mise en service de ce plan est prévue pour juin 2001.

Lors de la discussion, après le départ des intervenants, divers aspects sont abordés, notamment, le changement d'itinéraire de la ligne 31 qui ne passera plus par le chemin du Foron mais par l'avenue Tronchet ce qui fait que les élèves du cycle devraient se rendre à l'arrêt prévu sur la route de Jussy, ce qui nécessitera des aménagements de sécurité.

A vote :

- *Les propositions de modifications visant à améliorer le trafic et la desserte sont acceptées à l'unanimité sous réserve que le canton aménage à ses frais les mesures de sécurité à la route de Jussy.*
- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, réunie le 12 septembre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

Nous avons examiné ce projet avec attention. Le montant paraissait élevé mais la commission a accepté ce montant à l'unanimité.

La discussion est ouverte :

M. UEHLINGER : la convention peut être modifiée si l'on remarque que certaines options choisies ne répondent pas exactement à la demande des comuniers ?

M. ZOGG : elle peut être modifiée avec l'accord des diverses communes concernées.

M. PAYCHERE : ne doit-on pas modifier le projet de résolution en autorisant le Conseil administratif à signer les conventions nécessaires ?

M. ZOGG : oui cela est possible mais les conventions ne sont pas encore établies à ce jour.

A une question de M. PAYCHERE, M. ZOGG confirme que le dernier bus prendra les utilisateurs du Centre sportif à 22h. et fera une boucle complète avant de retourner au dépôt.

M. PAYCHERE : qu'en est-il du passage de la ligne 9 par le domaine de Belle-Idée, comme cela était prévu par le plan directeur ?

M. ZOGG : selon une réponse orale, il est exclu que la ligne 9 traverse le domaine de Belle-Idée, sauf en cas d'extension des communaux d'Ambilly.

M. GRANDGIRARD : le groupe radical votera la résolution présentée ce soir car ce concept améliore la qualité des transports publics pour nos comuniers.

M. DROZ : le parti socialiste abonde dans le même sens.

M. DECREY : la fraction PDC votera également ce crédit et nous tenons à relever la qualité du document établi à notre attention.

La parole n'étant plus demandée le 2^{ème} Vice-président du Bureau donne lecture du projet de résolution :

- Vu l'étude, demandée par l'Etat de Genève et effectuée par le bureau TRAFITEC SA, en collaboration avec le bureau Blaise DERIAZ, ingénieurs conseils, en vue de réorganiser les lignes TPG dans le secteur « Puplinge-Chêne » afin de répondre aux différents objectifs définis par le Canton et les communes concernées (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Puplinge, Thônex, Vandoeuvres et Veyrier).
- Attendu que cette étude s'inscrit dans le cadre du concept « Transports collectifs 2005 » et tient compte de la mise en service du parc-relais de Sous-Moulin ainsi que la desserte du quartier des Verchères par la ligne 6.
- Vu le préavis favorable de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 29 août 2000,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 12 septembre 2000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter la réorganisation des lignes TPG dans le secteur « Puplinge-Chêne » selon le rapport de synthèse du 14 juillet 2000 établi par le bureau TRAFITEC SA, en collaboration avec le bureau Blaise DERIAZ, ingénieurs conseils.
2. D'accepter l'inscription au budget 2001 d'une somme de Fr 230'000,- représentant la part Thônésienne pour l'exploitation des lignes 31 et 34.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer toutes conventions pour les lignes 31 et 34.

7. Projet de modification des limites de zones (zone de verdure sur la parcelle N°3717 et pour partie sur les parcelles N°3858, 4138, 4486, 5136 et 5137, fe 19 et 21 du cadastre de la commune de Thônex) au lieu-dit « parc Munier » :

- M. Jean-Claude Zogg, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme : lors de la discussion que nous avons eue avec M. Laurent MOUTINOT, Président du Département de l'aménagement, du logement et de l'équipement, nous avons refusé que la parcelle communale où se trouve le parc Munier fasse partie de ce projet de modification.

D'autre part, nous avons obtenu un renseignement du DAEL qui permet d'amender le projet de délibération qui vous est proposé en demandant de réserver une éventuelle modification de cette zone afin de permettre la transformation ou la reconstruction de l'école Marcelly/Tronchet. Ceci nous permettrait de garder nos droits à bâtir pour un équipement public.

Mme STROUMZA : notre décision permettra de déclasser les parcelles en zone de verdure. Ceci laisse la possibilité de construire des équipements publics en relation avec cette zone. Il serait donc tout à fait possible d'envisager la construction d'une dépendance pour l'école.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

Compte tenu du délai de 60 jours qui court dès le 1^{er} septembre, l'objet est renvoyé en commission TRANSPORTS, URBANISME & CIRCULATION par 17 voix « pour » et 6 voix « contre »

Une pause de 5 minutes est accordée.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000.- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Cocolets » :

– Il est donné lecture du courrier du 3 juillet 2000 du Comité de Gestion de la crèche :

Monsieur le Président,

Le Conseil municipal de Thônex n'a pas jugé utile, pour des raisons qui lui sont propres, d'octroyer à la Crèche citée en titre le total des subventions en début d'année pour assurer un fonctionnement normal de celle-ci. Le Conseil municipal, par contre, a jugé raisonnable et économiquement correct d'exiger le retour à la caisse communale de fonds en mains de la Crèche, fonds pourtant prévus pour couvrir des dépenses et investissements déjà budgétisés et nécessaires pour assurer là également, un fonctionnement normal de l'établissement précité.

Il n'est nullement dans nos intentions de juger ici les décisions précitées prises par des élus municipaux, qui s'estiment pour certains forcément plus compétents et intelligents, dès lors qu'ils sont des élus du peuple, que les membres bénévoles du comité de la Crèche. Mais qu'il nous soit seulement permis de faire humblement remarquer que si des fonds ne sont pas mis à disposition de la Crèche avant la fin du mois d'août 2000, les salaires et autres frais de fonctionnement ne seront plus couverts dès septembre prochain.

A lire la « Tribune de Genève », il est vrai que la comptabilité de la Crèche est floue, bien que tenue par une fiduciaire, forcément incompétente aux yeux de certains élus municipaux (comptabilité révisée par une autre fiduciaire, forcément toujours aussi incompétente aux yeux des dits élus). Mais que ces élus prennent tout de même la peine de lire le budget de trésorerie qu'ils ont reçu, pour qu'ils puissent ensuite informer le Comité de gestion, s'il doit d'ores et déjà prendre les mesures nécessaires pour licencier le personnel à fin août et fermer l'établissement à cette date, seule solution envisageable, faute de recevoir un complément de subvention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Ainsi que de la réponse de M. Olivier FAVRE, Président du Conseil municipal, du 24 juillet 2000 :

Mesdames,
Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier du 3 juillet 2000, reçu le 12 courant, relatif à l'objet cité en référence, dont le contenu a retenu toute mon attention mais n'a pas manqué de me surprendre.

En effet, il a été décidé lors de l'examen des comptes 1999 de la crèche qu'une ristourne de Fr 110'000,- soit faite à la commune par cet établissement. Cette ristourne représente des bénéfices reportés des exercices antérieurs ainsi qu'une provision pour travaux inscrite au bilan.

Cette décision a été prise au début du mois de mai et le Conseil administratif nous a signalé que la crèche n'arriverait certainement pas à boucler ses comptes étant donné que le Conseil municipal avait, lors du budget déjà, décidé de réduire la subvention initialement demandée.

Il faut cependant noter que depuis le mois de mai deux séances ordinaires du Conseil municipal ont eu lieu, dont la dernière s'est déroulée le 27 juin ; le Conseil administratif avait, à cette occasion, la possibilité de venir demander un crédit budgétaire supplémentaire. C'est d'ailleurs lors de cette dernière réunion, qu'un plan de trésorerie a été remis aux Conseillers municipaux et, à la lecture de celui-ci, nous pouvons constater que les charges du mois d'août et septembre peuvent être assurées, le solde à la fin de cette période étant négatif de Fr 5'000,-.

Il appartient donc, au Conseil administratif de nous présenter une demande de subvention complémentaire lors de la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu le 19 septembre 2000.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

- M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué à la Jeunesse : l'exposé des motifs qui explique la demande qui vous est soumise ce soir est clair quant aux cheminements qui ont abouti à ce manque de liquidité. Il faut cependant préciser qu'il n'était pas possible de présenter cette demande de crédit avant ce soir car il convenait d'établir un budget de trésorerie qui vous a été remis le 27 juin. Selon la décision qui sera prise ce soir, le Conseil administratif devra prendre ses responsabilités, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires ainsi que certaines factures restées en suspens.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. GRANDGIRARD : au vu de l'exposé fait par M. PIAZZALUNGA nous sommes pour la discussion immédiate.

Mme ROCHAT fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

La position du groupe libéral est claire et cohérente par rapport aux engagements que nous avons tous pris lors de l'élaboration du budget en décidant de réduire de Fr 100'000,- d'une part et de faire restituer ces fonds en déshérence de Fr 110'000,- en mai dernier d'autre part.

Nous avons - à l'époque - mûrement réfléchi et étions parvenus à la conclusion que le seul moyen d'arriver à une meilleure transparence des coûts était de demander au Conseiller administratif délégué - via le comité de gestion mis en place - de venir devant le Conseil municipal avec des propositions de crédits supplémentaires au cas où il ne pouvait faire face à ses engagements compte tenu de la réduction de ladite subvention.

Malheureusement, il faut reconnaître que nous nous sommes trompés car la crèche ne semble pas fonctionner normalement. Nous « élus du peuple » ne sommes pas plus compétents ni plus intelligents que la myriade d'experts - comptables qui se sont penchés sur le berceau de la crèche !

Alors laissons parler les chiffres...

En début d'année, janvier et février, alors que le comité de gestion ne devait pas ignorer qu'il fallait un peu serrer les comptes, on commence par dépenser plus de Fr 53'000,- sous la rubrique « mobilier » voici de quoi surprendre.

Quant au fonctionnement, que les comptables nous corrigent, la crèche depuis sa création « tourne » avec la subvention octroyée par la commune Fr 615'000,-

A la page 2 du rapport d'activité, nous apprenons qu'il lui faut désormais la coquette somme de Fr 701'568,-. Qui y-a-t-il de changé aux Coccolets ?

Le nombre d'enfants ? Les charges ainsi que les recettes ne semblent pas avoir changé. Les charges sociales ? Qui en décembre n'ont pas changé non plus. Le loyer ? Non plus... donc les seuls coûts éventuels en sus sont-ils à mettre sur le compte d'une gestion hasardeuse ou plutôt d'une thésaurisation qui nous échapperait ? Nous voulons comprendre...

En résumé, cette position de défiance est très mauvaise. Le Conseil municipal, je le cite, n'a pas jugé utile pour des raisons qui lui sont propres, nous dit le Comité de gestion. Ces raisons sont difficiles et les décisions douloureuses, impopulaires, mais c'est le prix à payer afin que nos enfants ne soient plus pris en otage et de ne plus cautionner une politique défiant toute logique.

Les libéraux demandent donc une révision en commission des Écoles et des Finances.

Mme STROUMZA fait la déclaration suivante pour le groupe socialiste :

Je tiens d'abord à rappeler que le groupe socialiste est très favorable au développement des institutions pour la petite enfance sur notre commune et que nous sommes soucieux de leur qualité d'accueil et d'animation. Il est indispensable de leur donner les moyens pour assurer des activités de qualité, gérées de manière professionnelle. Donc, ne comptez pas sur nous pour attaquer ou démanteler la crèche « Les Coccolets » ou la garderie des « Bout'Choux ».

Mais le soutien à ces institutions doit aller de pair avec une saine gestion des finances publiques et une transparence des comptes. Or, c'est là où le bât blesse !

Depuis des années les comptes de la crèche sont mal présentés et le Conseil municipal n'y voit pas clair. Et cela continue. Ce n'est donc pas étonnant qu'une méfiance à l'égard de la direction et du comité de gestion de la crèche se soit développée ce qui se traduit par une coupe dans la subvention, par une demande de restitution d'une donation et des provisions pour travaux.

Au total, la crèche a reçu Fr 210'000,- en moins, mais ces sommes ne concernent pas le budget de fonctionnement de la crèche en 2000. Cela veut donc dire que la crèche, malgré ces coupes devrait pouvoir fonctionner jusqu'à la fin de l'année avec la subvention accordée, ce d'autant plus, que l'exercice 1999 s'est terminé avec un bénéfice de Fr 83'000,-.

Celui-ci ne figure pas, très curieusement, dans le budget de trésorerie 2000, remis avec le rapport d'activités. La crèche garde donc son bénéfice en caisse, ne le mentionne pas mais envoie une lettre comminatoire au Conseil municipal pour indiquer que dès septembre prochain, les salaires ne peuvent plus être versés et que la crèche sera obligée de fermer. Franchement, ce n'est pas sérieux.

Je tiens à dire que pour le groupe socialiste cette façon de faire est inadmissible. On prend les enfants, les parents et le Conseil municipal en otage, car chacun sait que politiquement ce n'est pas pensable de fermer une crèche avec 60 enfants.

D'ailleurs, ce n'est pas le première fois que la crèche nous fait ce cinéma, avec dramatisation et menaces. Lors du vote de la subvention en 1999 on avait aussi menacé de licencier une personne et de prendre 6 enfants de moins en charge. Or, il n'en a rien été et l'exercice 1999 s'est terminé avec un bénéfice de Fr 83'000,-.

Ceci pour dire que la lettre du comité de gestion n'impressionne pas le groupe socialiste. Je dirais même qu'elle contribue un peu plus à ce que nous perdons toute crédibilité, toute confiance dans les instances de direction de la crèche, et je dois malheureusement y ajouter le Conseiller administratif chargé de ce dossier. Manifestement, la prise en charge de la gestion par le Conseil administratif n'a absolument pas amélioré la situation, ni augmenté la transparence des comptes.

Encore deux mots sur le rapport d'activité 1999 qui nous a été transmis tout récemment. Il est truffé de curiosités :

- Il y a 60 enfants inscrits, mais il y a en moyenne 71 enfants présents par jour. Cela veut-il dire que chaque jour, en moyenne, 11 enfants fréquentent la crèche sans y être inscrits ?
- On sert en moyenne 59 repas aux enfants par jour (sur 60 enfants inscrits donc !), alors qu'il y a 714 demi-journées sans repas! Comprendra qui pourra !
- Tantôt l'année compte 230 jours ouvrables et tantôt elle compte 360 jours !
- Les indications concernant l'effectif du personnel sont incompréhensibles. 12x12 fait 100%, mais 2x12 fait aussi 100% !

Bref, ces remarques montrent bien que nous n'avons pas à faire à des personnes très qualifiées en matière de gestion. Je crois que notre crèche mérite mieux.

Le personnel de la crèche n'a pas à se faire du souci. Ni les parents d'ailleurs. Les salaires seront bien entendus versés durant les mois de septembre et octobre, ne serait-ce que grâce au bénéfice mis de côté.

Vous l'aurez certainement compris. Devant ce flou et ces menaces du comité de gestion le groupe socialiste estime qu'il est irresponsable de voter ce crédit ce soir et nous proposons le renvoi en commission pour examen attentif, audition de la directrice et du comité de gestion pour qu'ils s'expliquent.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : la fraction démocrate-chrétienne est aussi pour le renvoi en commission. J'aimerais également reprendre ce qui a été dit en commission des Finances, soit une proposition de M. GRANDGIRARD qui consistait à ce qu'une demande de crédit soit faite au Conseil municipal pour le remplacement du sol, afin que ce objet puisse être sorti des comptes de la crèche. Car cette façon de faire démontre mal combien nous coûte la crèche.

Nous voulons également rappeler notre attachement à la crèche et aux institutions de la petite enfance. Nous désirons que tout ceci devienne un peu plus sérieux.

- M. PIAZZALUNGA : tout ce qui est dit ce soir est très intéressant. Je rappelle que le Comité de gestion a toujours souhaité être auditionné et qu'à ce jour il n'a jamais eu de réponse.

En ce qui concerne le paiement des salaires je peux vous aviser, qu'en fonction de votre vote de ce soir, que demain la crèche sera fermée et la presse avisée. Nous avons également la possibilité de demander l'avis au Conseil d'Etat par rapport à votre décision et le Conseil administratif se réunira demain matin pour faire le point.

Cela fait 8 ans que l'on entend toujours la même chose et notre souhait serait que tous les comptes de la crèche soient inclus dans le budget communal, ceci sera proposé à la commission Écoles & Jeunesse.

Mme STROUMZA : je trouve ceci totalement déplacé et j'aimerais bien que M. PIAZZALUNGA nous dise où se trouvent les Fr 83'000,- de bénéfice de l'exercice 1999 ? Car nous ne les trouvons pas dans le budget de trésorerie. Vous pouvez convoquer la presse demain, nous le ferons également après-demain.

- M. PIAZZALUNGA : vous aurez vos réponses, le Comité de gestion viendra s'expliquer.

M. GRANDGIRARD : lorsque nous avons réduit la subvention il a été dit qu'en cas de besoin le Conseil administratif devait venir demander un crédit complémentaire. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Faisons attention au risque d'une fermeture de la crèche, c'est la raison pour laquelle je propose le débat immédiat.

Mme STROUMZA : compte tenu des Fr 83'000,- de bénéfices reportés la crèche peut fonctionner jusqu'à fin novembre, nous avons donc le temps d'étudier ce cas en commission.

- M. PIAZZALUNGA : nous anticipons car le problème sera exactement le même au mois de novembre et nous n'avons pas envie de venir demander des rallonges tous les mois.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 16 voix contre 6 et 1 abstention.*
- *L'objet est renvoyé en commission des Finances*

9. Demande d'un crédit de Fr 250'000.- en vue de l'acquisition des parcelles N°4646 et 4654, fe 43 du cadastre de la commune de Thônex (place de Graveson), propriété de la Société catholique romaine de Genève :

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Urbanisme : au début cette parcelle, propriété de la société catholique romaine, était destinée à la construction d'une église, ceci se voit sur le plan localisé de quartier. Il est également possible de construire sur cette parcelle un immeuble de gabarit modeste soit : rez, plus 1 étage, plus attique. Pour l'année 2000 la fondation le Narthex a fixé la location à Fr 1'000,- par mois, mais si la commune n'achète pas cette parcelle ce montant sera revu pour 2001.

Compte tenu du développement qui devrait se réaliser dans ce quartier nous vous encourageons vivement à acquérir cette parcelle.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : d'importantes discussions ont eu lieu avec la fondation le Narthex pour arriver au prix d'achat que nous vous proposons. En effet, cette fondation a réduit ses prétentions de plus de Fr 300'000,-, mais il faut bien avouer qu'à part la commune nous ne voyons pas qui pourrait être intéressé par cette parcelle.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

M. ZOGG informe M. GRANDGIRARD que le coefficient de construction sur cette parcelle est fixé entre 0,6 et 0,8.

Mme STROUMZA : compte tenu du plan directeur communal et du concours Espace-rue, il est hors de question de construire quoi que ce soit sur cette parcelle.

M. SCHORER confirme à M. PAYCHERE que dans le montant de Fr 250'000,- sont compris les frais relatif à l'achat de cette parcelle.

M. PAYCHERE trouve que, compte tenu de la zone, le prix est très bas.

M. BROENNIMANN : le groupe socialiste ne va pas s'opposer à cet achat car il a déjà fait part d'une politique d'acquisition foncière en vue de couvrir les besoins actuels et futurs en équipement. Cette proposition répond à ce critère étant donné qu'il y a déjà une place de jeux. Cependant, cette acquisition ne doit pas se faire à n'importe quel prix et nous estimons que le prix de Fr 250'000,- est élevé et doit être ramené à Fr 200'000,-. Voilà notre proposition.

Au vote :

- *La proposition de réduire le prix d'achat à Fr 200'000,- est refusée par 12 voix contre 9 et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée la 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la Fondation LE NARTHEX qui représente l'association catholique romaine de Genève a mis fin à la convention de prêt à usage gratuit consenti à la commune depuis 1979 pour l'utilisation des parcelles N°4646 et 4654, fe 43 du cadastre de la commune de Thônex (place de Graveson),
- Vu la proposition de la Fondation de louer ces parcelles à raison de Fr 1'000,- par mois ou de les vendre à la commune,

- Attendu que ces parcelles sont situées dans un lieu appelé à se développer en matière d'aménagement et qu'actuellement une place de jeux est mise à disposition des habitants du quartier,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITE (par 21 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 250'000,- en vue de l'acquisition des parcelles N°4646 et 4654, fe 43 du cadastre de la commune de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De déduire du montant de Fr 250'000,- les loyers versés par la commune depuis janvier 2000.
4. D'amortir cette dépense de Fr 250'000,- (après déduction des loyers mentionnés sous chiffre 3) au moyen de 30 annuités de 2002 à 2031.
5. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de l'opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au registre foncier.

10. Demande d'un crédit de Fr 271'000,- en vue du renouvellement du parc à véhicules du service voirie-espaces-verts :

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades : ce remplacement est une nécessité compte tenu de l'âge important des véhicules actuels et la situation est devenue telle que l'on a de plus en plus de peine à passer les contrôles périodiques.
- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : les montants qui vous sont proposés ont fait l'objet d'une étude comparative entre diverses offres et nous avons sélectionné le meilleur rapport matériel/prix.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. DECREY : en mon nom je vous encourage à voter pour la discussion immédiate, ce qui permettra d'améliorer les conditions de travail du service voirie-espaces-verts et de remplacer des véhicules qui sont usagés.

M. GRANDGIRARD : compte tenu du montant relativement important, je pense qu'une étude concernant, notamment, le financement devrait se faire en commission des finances. Ceci permettrait de décider si certains de ces véhicules pourraient être payés par le biais du budget de fonctionnement.

Je signale que je ne mets en aucun cas en doute la nécessité de ces remplacement mais qu'il s'agit uniquement d'une question financière.

M. DROZ : les socialistes ne sont également pas opposés à l'acquisition de ces véhicules mais au vu de l'importance du montant ils demandent le renvoi en commission.

M. WALTER : personnellement je suis pour le vote immédiat de ce crédit car cela permettra de donner des moyens supplémentaires au service concerné. De plus, les nouveaux véhicules seront plus économiques et écologiques que ceux qui sont âgés de 20 ans.

Mme JAQUET : le groupe libéral demande également le renvoi en commission afin de pouvoir étudier la possibilité d'éviter les 8 ans d'amortissement prévus.

M. FISCHER : à titre personnel, je suis contre le renvoi en commission mais je pense néanmoins que l'on aurait pu planifier le remplacement de ces véhicules d'une autre manière compte tenu de l'ancienneté de ceux-ci.

— M. SCHORER, relève les délais de livraison qui sont, selon les véhicules, très longs et que si le crédit n'a pas été présenté avant ceci était dû à la mauvaise situation financière de la commune.

M. PAYCHERE : le renvoi en commission est tout à fait justifié, d'autant plus que cette demande pourra être traitée rapidement et représentée au prochain Conseil municipal qui aura lieu dans moins d'un mois.

Mme STROUMZA : il s'agit à nouveau d'un crédit de dernière minute qui ne nous laisse pas le temps d'analyser de manière approfondie le sujet. Mais comme le dit M. PAYCHERE il ne s'agit que d'un délai supplémentaire de 4 semaines.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : pour ma part le renvoi en commission semble être la meilleure solution.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 18 voix contre 5*
- *L'objet est renvoyé en commission des Finances.*

11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 90'000.- en vue de la transformation ou la reconstruction de l'école Marcelly et d'une expertise du secteur :

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Bâtiments : en 1995, un crédit d'étude de Fr 710'000,- pour la rénovation et transformation a été refusé par la commission des Bâtiments. Depuis, nous avons effectué la rénovation de la chaufferie et constaté que certaines canalisations devaient être mises en séparatif, ceci démontre que ce bâtiment n'est plus adapté.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire une évaluation de ce bâtiment ainsi que du pourtour de ce dernier afin qu'une option de transformation ou de démolition reconstruction soit prise.

Il faut également que la possibilité d'organiser un concours soit envisagée. C'est pourquoi le Conseil administratif vous demande d'accepter ce crédit d'étude de Fr 90'000,-.

Il est bien entendu que cette étude sera présentée aux diverses commissions concernées voire à une séance de commissions réunies.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. GRANDGIRARD : en 1995, lorsque le crédit d'étude a été refusé il a été demandé que le Conseil administratif revienne avec un nouveau projet. C'est aujourd'hui chose faite, je voterai donc la discussion immédiate concernant cet objet.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : je trouve que le bâtiment n'est pas si vieux pour que l'on envisage une démolition, par contre il est intéressant que l'on analyse la potentialité des lieux suite aux divers changements intervenus à la piscine et au parking. On devrait uniquement garder la variante de transformation.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. BROENNIMANN : l'idée de faire cette étude est une bonne chose et elle permettra de mettre en évidence les avantages et désavantages des diverses options possibles. Il serait donc faux d'éliminer d'emblée une de ces options.

Mme STROUMZA : pour répondre à Mme Desjacques Carnegie, il est important que toutes les possibilités soient étudiées et ce n'est qu'après, en connaissance de cause, que l'on prendre une décision quant aux travaux à effectuer.

M. GRANDGIRARD : le crédit présenté nous permettra de prendre une décision claire après avoir étudié diverses solutions. Ceci nous évitera de commettre les mêmes erreurs qu'en 1995.

Pour répondre à M. VACHERON, M. ZOGG informe qu'il ne serait pas judicieux d'entreprendre un aménagement du parking de la piscine existant avant d'avoir pris connaissance des conclusions de l'étude qui doit être votée ce soir, mais rien ne nous empêche de condamner l'accès de celui-ci.

Divers renseignements sont demandés concernant l'organisation d'un concours d'architecture et M. ZOGG, informe que ceci fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'école de Marcellly a été construite en trois étapes entre 1962 et 1974 et que celle-ci ne répond plus aux normes actuelles du Département de l'instruction publique ni aux critères concernant les économies d'énergie,
- Vu la proposition du bureau d'architecture SVZ SA (SPITAS, VASEY et ZANGHI) concernant l'étude de différentes solutions relatives à la transformation ou à la reconstruction du groupe scolaire de Marcellly ainsi qu'une expertise du secteur concerné,

- Attendu que cette étude devrait également permettre d'organiser un concours d'architecture selon les critères qui auront été sélectionnés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 90'000,- en vue de la transformation ou la reconstruction du groupe scolaire de Marcelly et d'une expertise du secteur concerné.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

M. FISCHER : combien de temps faudra-t-il pour que les commissions soient saisies de cette étude ?

- M. ZOGG : environ 3 à 4 mois.

12. Projets de délibération :

Pas de projet déposé dans les délais.

13. Propositions du Conseil administratif :

13.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de propositions.

14. Questions écrites :

14.1. de Mme Anni STROUMZA, Conseillère municipale, qui pose les questions suivantes :

14.1.1. Concernant le cheminement de randonnée le long de la Seymaz : le droit de passage à pied pour le public a-t-il été accordé ?

Lors de sa séance du 5 octobre 1999 le Conseil municipal a accepté d'aggraver la servitude de passage à pied et pour tous véhicules existante sur la parcelle N°4033, fe 12, propriété des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex au profit d'un ensemble de parcelles privées. Cette décision permet de valoriser ces parcelles par la construction d'un groupe de villas.

En contrepartie de la renonciation par la commune à toute indemnité pour l'aggravation de la servitude, le Conseil municipal avait accepté à l'unanimité, sur proposition du groupe socialiste, que soit inscrit dans l'acte notarial, l'octroi d'un droit de passage à pied pour le public permettant de réaliser le maillon manquant (cheminement de randonnée) prévu au plan directeur communal le long de la Seymaz. Cette décision était subordonnée à l'acceptation d'une décision similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.

1. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil administratif auprès des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg pour que celles-ci prennent des décisions similaires afin de pouvoir réaliser une randonnée bénéfique à l'ensemble de la population des communes chénoises ?
2. Quand les Conseils municipaux respectifs ont-ils pris ces décisions ?
3. L'acte notarié a-t-il été signé avec les propriétaires des parcelles privées et porte-t-il la mention relative à l'octroi de ce droit de passage ?
4. Quand les trois communes chénoises entendent-elles réaliser ce maillon manquant et comment seront répartis les frais ?

14.1.2. Concernant les travaux au chemin des Deux-Communes : les travaux avancent-ils ?

Lors de la séance du 27 juin dernier le Conseil administratif a informé le Conseil municipal que le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) avait fixé un délai au 30 juin 2000 pour que les copropriétaires établissent un planning des travaux pour assurer la sécurité et la salubrité du parking et de sa couverture.

1. Quel est le planning des travaux ?
2. Comment ces travaux vont-ils être coordonnés avec l'avancement de l'étude d'aménagement « Espace-rue » ?
3. Quand le Conseil administratif présentera-t-il une demande de crédit au Conseil municipal visant à participer, sous certaines conditions, aux travaux d'aménagements paysagers de ce quartier, comme il l'a suggéré à la régie Moser Vernet, par lettre du 5 juin 2000 ?

14.2. de M. Michel VACHERON, Conseiller municipal, concernant la constitution d'un groupe de travail, afin de concrétiser le projet du Parlement des Jeunes (création d'un lieu de rencontre pour les jeunes) :

Dans sa séance du 27 juin 2000, le Conseil municipal a refusé à une large majorité le projet de rénovation de la villa Chennaz présenté par le Conseil administratif, tout en restant favorable à la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes.

Lors du débat qui a précédé cette décision, deux propositions ont été formulées :

- l'une, présentée par MM. DECREY et AMOUDRUZ, soutenait la démolition du bâtiment; on la qualifiera de proposition destructrice, au premier comme au second sens du terme, dans la mesure où elle élimine l'aspect concret du problème sans en traiter la cause.
- l'autre, amenée par Mme Stroumza, demandait la constitution d'un groupe de travail, composé d'un membre par parti, d'une délégation du Parlement des Jeunes et du Conseiller administratif délégué, afin d'élaborer un projet crédible et concerté; on la qualifiera de constructive, dans la mesure où elle tend à sortir de l'impasse actuelle et à rechercher une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Fidèle à son habitude de régler les problèmes dans le dos des principales personnes intéressées, le Conseil administratif s'est précipité sur la première proposition, partant certainement de l'idée qu'il est plus facile de dialoguer avec des bulldozers qu'avec les jeunes de la commune. Pour toute information, et parce que celle-ci était inévitable, le Conseil administratif s'est contenté de l'annonce dans la Feuille d'Avis officielle.

Ces considérants conduisent aux questions suivantes :

1. Le Conseil administratif a-t-il repris contact avec le Parlement des Jeunes depuis le 27 juin ?
2. Quelles démarches le Conseil administratif a-t-il entreprises ou prévoit-il d'entreprendre pour créer le groupe de travail proposé par Mme Stroumza ?
3. Le Conseil administratif a-t-il poursuivi activement ses recherches en vue de trouver un lieu de rencontre pour les jeunes ?

15. Propositions individuelles et questions :

15.1. M. GRANDGIRARD pose les questions suivantes :

15.1.1. Certains communiens se sont inquiétés d'avoir vu disparaître les rosiers du parc Munier pour être remplacés par du gazon, qu'en est-il ?

- M. ZOGG : comme il avait été annoncé lors du vote du crédit, il n'y aura plus de roseraie dans ce parc, par contre une série de rosiers seront plantés.

15.1.2. Qu'en est-il de la mise en place de l'exploitation du parking souterrain de la route de Jussy ?

- M. ZOGG : un projet sera présenté lors de la prochaine séance du municipal.

15.2. M. VACHERON fait la déclaration suivante concernant le préau de l'école Adrien-Jeandin :

Les gens qui habitent le quartier Jeandin, et les enfants en particulier, ont certainement été heureux de constater que, durant l'été, les autorités communales avaient fait enlever les panneaux de basket, ainsi que les buts et les grillages de football dans le préau de l'école. Ils ont aussi certainement apprécié d'apprendre par le journal « Le Chênois » que les mêmes autorités envisageaient de clôturer une partie de ce préau.

Il aura donc suffi que quelques voisins grincheux harcèlent suffisamment M. ZOGG pour qu'il prenne une série de décisions hâtives et, à mon avis, totalement inadaptées.

La (trop) longue intervention que j'avais faite à ce sujet lors du dernier Conseil municipal posait pourtant clairement le problème et ses enjeux et mettait en évidence qu'aucune solution simple ne parvenait à s'imposer.

La valse hésitante du Conseil administratif sur cette question est révélatrice de son incapacité à mener une étude sérieuse et à trouver une réponse satisfaisante à ce problème :

- les voisins se plaignent : on enlève les panneaux de basket,
- les enfants du quartier déposent une pétition : on les remet en place,
- les voisins continuent de se plaindre : on enlève à nouveau les panneaux, en y ajoutant, pour faire bonne mesure, les buts et les grillages du football.

Dans cette logique, la récente lettre des enseignants de l'école et de l'inspecteur devrait conduire au retour programmé de ces équipements.

Suite à la prochaine plainte, car devant ces victoires trop faciles, leurs auteurs ne vont certainement pas en rester là, je propose qu'on prenne enfin la seule et vraie mesure qui s'impose: la fermeture définitive de tout le préau par des fils de fer barbelés et des fils électriques sous haute tension avec, car on n'est jamais assez prudent, la présence de chien policiers à l'intérieur, une surveillance vidéo et des passages fréquents d'un organe de surveillance.

Soyons sérieux, M. ZOGG ! Un préau d'école est et doit rester un lieu de vie largement ouvert à toute la population du quartier. Il joue un rôle essentiel dans la création de liens sociaux et dans le développement de l'enfant. Envisager de le fermer, même partiellement, c'est reporter les problèmes ailleurs, renforcer les risques de violence en encourageant le désœuvrement, faire bien peu de cas de la dynamique sociale des milieux urbains.

La présence bruyante d'adolescents dans le préau de l'école Jeandin pose un réel problème. Les autorités doivent le prendre au sérieux et rechercher une solution satisfaisante pour toutes les parties. Parmi les représentants de la PPE 11-17 chemin Edouard-Olivet que nous avons auditionnés en commission Environnement, Parcs & Promenades, il y a des personnes sensées, aux propos mesurés, ouvertes au dialogue et prêtes à certains compromis. C'est avec eux qu'il faut traiter, et non avec les quelques personnes acariâtres qui se font trop souvent entendre.

Faut-il rappeler qu'en août 1998, il y a donc plus de deux ans, Mme OSTERMANN faisait parvenir à la fondation pour la jeunesse un rapport dans lequel après avoir mis en évidence certains problèmes liés aux adolescents, elle proposait la création d'un poste d'animateur de rue. Ce rapport ayant glissé trop rapidement dans le tiroir aux oubliettes, Mme OSTERMANN en a rappelé l'existence lors de la dernière séance de la fondation, le 29 mai 2000. Il y a dans ce rapport, sinon la solution définitive aux problèmes du préau Jeandin, du moins une piste intéressante qu'il s'agirait d'approfondir.

Faut-il rappeler également qu'en mai 1997 sortait un rapport rédigé par l'association Réalise et intitulé: « *synthèse des déterminants des problèmes sociaux de la jeunesse thônésienne et premier bilan des besoins ?* »

Les problèmes posés par les jeunes dans notre commune ne sont pas nouveaux. Des études, des réflexions, des ébauches de solutions ont déjà vu le jour. Il s'agirait maintenant d'en faire une synthèse, de réunir les divers acteurs concernés par cette problématique et de parvenir à des réponses réalistes.

Je propose donc que notre Conseil mandate la fondation pour la jeunesse, en lien avec la commission Jeunesse pour prendre en charge ce problème, de l'étudier dans sa globalité et proposer un certain nombre de solutions concrètes.

- M. ZOGG : je vous remercie de votre intervention et je tiens à préciser que contrairement à ce que vous affirmez le Conseil administratif est tout à fait capable...Je pense que nous aurons l'occasion de discuter et de voir si vos capacités sont aussi performantes que les nôtres.
- M. PIAZZALUNGA : le problème du préau de l'école Adrien-Jeandin n'est pas aussi simple que ce que M. VACHERON veut le faire croire. Il y a beaucoup de problèmes concernant ces jeux et les personnes qui ont été auditionnées par la commission savent très bien faire la différence entre les besoins des élèves de l'école et les personnes qui viennent occuper cette place le soir et les week-end.

En ce qui concerne la synthèse des problèmes sociaux de la jeunesse thônésienne ce rapport a été présenté à la commission concernée et celui-ci a été balayé « du revers de la main ». Ce n'est pas de notre faute si personne ne prend de décision.

15.3. M. AMOUDRUZ signale que le Visi-Speed est à nouveau en panne.

- M. ZOGG : le Conseil administratif prend note de cette remarque.

15.4. Mme DESJACQUES CARNEGIE : je me fais la porte parole des parents d'élèves et je tiens à saluer la nouvelle organisation des Restaurants scolaires. Nous sommes enfin rentrés dans la modernité.

- M. PIAZZALUNGA : nous transmettrons ces félicitations à qui de droit.

15.5. M. FISCHER : je reviens sur le problème du parc à vélos à Moillesulaz car l'autre jour il n'y avait pas moins de 65 deux roues à cet endroit, dont une grande partie sur le cheminement piétons, où il serait bien qu'une interdiction de stationner soit placée.

– M. ZOGG : nous prenons note de cette remarque.

15.6. Mme ROCHAT : je tiens à remercier le Conseil administratif pour le service de bus qui emmène les enfants au collège de la Florence.

15.7. M. MAGNENAT : où en est-on de la plantation d'un verger à Pont-Bochet ?

– M. ZOGG : cette réalisation sera effectuée en même temps que les jardins familiaux.

15.8. M. PAYCHERE : pose les questions suivantes :

15.8.1. J'apprends que les macarons pour les zones bleues ne sont pas autorisés pour les communes. Est-il possible d'avoir des explications, voire de connaître la loi relative à ce sujet ?

15.8.2. Étant donné que nous sommes en période de préparation du budget serait-il possible d'avoir des informations quant aux prévisions fiscales 2001 suite au projet de délibération voté par le Conseil municipal ?

– M. PIAZZALUNGA : l'ensemble des communes ont reçu une prévision de hausse des personnes physiques de 18,7% et il semble effectivement que pour notre commune celle-ci pourrait être plus importante que ce chiffre. Il convient cependant, par expérience, de rester prudent.

Quant aux effets de l'installation de l'entreprise ROLEX sur notre commune, ils devraient commencer à se faire sentir en 2001.

15.8.3. Le Visi-*Speed* étant équipé d'une mémoire permettant de sortir des statistiques, il serait bien que les Conseillers municipaux puissent obtenir ce document.

15.8.4. Le dépôt de voitures situé à la route Blanche est-il légal ? Si cela n'est pas le cas quelles démarches ont été entreprises afin de rendre libre ce terrain ?

M. PAYCHERE attend des réponses pour la prochaine séance du Conseil municipal.

15.9. M. DECREY : lors d'un précédent Conseil municipal j'avais trouvé inadmissible les termes employés dans un courrier de l'APET concernant l'école du Bois-Des-Arts et j'aimerais qu'il nous soit donné lecture de la réponse qui a été envoyée à cette association.

– Le Conseil administratif prend note.

15.10. M. VACHERON : quand est-ce que le Conseil administratif pense s'engager financièrement dans le centre de compostage Arve-Lac ?

– M. PIAZZALUNGA : ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

– Mme ROCHAT : compte tenu des oppositions à ce projet les divers votes des communes risquent de devenir caducs. Les décisions doivent se prendre ces jours-ci.

*

La séance est levée à 23h.35.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Olivier FAVRE

M. Philippe GUEX